



Comment penser la transition écologique de l'économie ? Les apports des théories co-évolutionniste, de la régulation et de la décroissance

Harold Levrel, Antoine Missemmer

► To cite this version:

Harold Levrel, Antoine Missemmer. Comment penser la transition écologique de l'économie ? Les apports des théories co-évolutionniste, de la régulation et de la décroissance. Regards croisés sur l'économie, 2020, 26, pp.68-76. 10.3917/rce.026.0068 . halshs-03030323

HAL Id: halshs-03030323

<https://shs.hal.science/halshs-03030323>

Submitted on 21 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**COMMENT PENSER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE ?
LES APPORTS DES THÉORIES CO-ÉVOLUTIONNISTE,
DE LA RÉGULATION ET DE LA DÉCROISSANCE**

-

Harold LEVREL^{*}

Antoine MISSEMER[†]

-

Reference:

LEVREL, Harold & MISSEMER, Antoine. 2020. "Comment penser la transition écologique de l'économie ? Les apports des théories co-évolutionniste, de la régulation et de la décroissance", *Regards croisés sur l'économie*, 26, 68-76. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0068>

The pagination of the published version is in the margin.

-

Abstract

La transition écologique implique d'adopter une approche holistique que les théories économiques conventionnelles peines à intégrer. La théorie co-évolutionniste, la théorie de la régulation et le mouvement de la décroissance apparaissent comme trois outils féconds pour penser les défis systémiques de la transition écologique.

^{*} [In 2020] AgroParisTech, Université Paris Saclay, CIRED Paris - Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (UMR 8568 CNRS/ENPC/EHESS/AgroParisTech-University-of-Paris-Saclay/CIRAD), 45 bis av. de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France.

[†] [In 2020] CNRS, CIRED Paris – Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (UMR 8568 CNRS/ENPC/EHESS/AgroParisTech-University-of-Paris-Saclay/CIRAD), 45 bis av. de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France. E-mail: antoine.missemer@cnrs.fr

Alors que l'impératif de transition écologique peine, depuis longtemps, à mobiliser les moyens nécessaires aux changements de pratiques concernant les modes de déplacement, la construction, l'agriculture ou la production industrielle, les plans de soutien à l'économie que nous connaissons en réponse à la crise du COVID-19 interrogent. Quelle place l'écologie occupera-t-elle dans ce « monde d'après » ? Les mesures envisagées par les pouvoirs publics sont très ciblées et portent avant tout sur l'innovation technologique, ce qui n'est pas sans rappeler les préconisations habituelles de l'analyse économique tournées vers une « croissance verte », assimilant le plus souvent la transition *écologique* à une simple transition *énergétique* et passant sous silence les enjeux organisationnels, les conflits de valeur, et les nouveaux modèles économiques relatifs à ces transformations. Une réelle transition écologique de l'économie implique d'opter pour un regard systémique et interdisciplinaire sur les défis à relever.

Pour penser pleinement cette transition, nous présentons ici trois approches qui insistent sur ce caractère systémique et interdisciplinaire des évolutions socio-économiques : la théorie co-évolutionniste, la théorie de la régulation, et l'approche par la décroissance. Sans être exhaustifs, ces cadres d'analyse fournissent des inspirations utiles pour penser l'économie de demain, et décroïsonner la discipline.

La théorie co-évolutionniste

Au milieu des années 1980, Richard B. Norgaard (1984 ; 1985) a remis en question la pertinence des approches économiques conventionnelles pour appréhender les interactions entre activités humaines et dynamiques écosystémiques. Alors que les socio-écosystèmes sont, par définition, complexes, évolutifs et interconnectés, les modèles usités en économie de l'environnement lui semblaient inadéquats, avec des entités humaines et naturelles représentées de façon atomistique, et des relations dépeintes comme mécanistes (*i.e.* fondées sur des lois simples inspirées de la physique newtonienne). R. B. Norgaard a donc proposé une théorie co-évolutionniste des rapports entre humains et nature, où la notion de système est centrale, pour

appréhender les enjeux de transition associés à un contexte socio-économique et écologique donné.

La théorie co-évolutionniste identifie cinq dynamiques à l'origine des transitions socio-écosystémiques : les dynamiques organisationnelles, les évolutions institutionnelles, les dynamiques écologiques, les changements de valeurs, et les innovations techniques. C'est la combinaison de ces différentes dynamiques qui produit des changements observables. Il en a été ainsi, par exemple, de la révolution verte après la Seconde Guerre mondiale. Les pratiques agricoles n'ont pas évolué seulement d'un point de vue technique, elles ont également été prises dans des changements organisationnels (syndicats agricoles, chambres d'agriculture), institutionnels (concentration des droits de propriété pour l'agrandissement des parcelles, ouverture des marchés), écologiques (sélection des variétés, simplification des paysages), et dans des changements de valeurs (le paysan, devenu entrepreneur, a dû fixer son attention sur la rentabilité de son exploitation). C'est l'interaction entre ces différentes composantes qui a permis une transition rapide et radicale des pratiques au sein du monde agricole.

Pour envisager une transition écologique au XXI^e siècle, il faut parvenir à identifier des évolutions, ou des leviers d'action, dans chacun de ces domaines. La réduction drastique de l'usage des intrants de synthèse, le retour des semences rustiques, les rotations agricoles, la diversité paysagère, la valorisation de l'agriculture biologique, l'apparition d'outils fonciers à finalité environnementale sont autant de mutations susceptibles de générer une transition vers différentes formes d'agroécologie.

La théorie co-évolutionniste permet donc d'appréhender la complexité des dynamiques socio-écosystémiques. Elle peut fournir tout à la fois un outil de diagnostic pour comprendre les changements en cours et un outil d'identification des actions restant à mener pour lancer pleinement une transition écologique de l'économie.

La théorie de la régulation

La théorie de la régulation, née en particulier des travaux de Michel Aglietta (1976) et de Ro-

bert Boyer (1986), a la particularité de s'intéresser à la dynamique du capitalisme et à ses crises. En ouvrant l'économie aux enjeux de mutation systémique dans une perspective historique, elle a pour ambition d'étudier les *modes de production* économique, c'est-à-dire les « relations sociales régissant la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société » (Boyer, 1986, p. 43). Trois composantes de ces relations font l'objet d'une attention spécifique : les cadres juridiques (à commencer par les droits de propriété), les formes organisationnelles (notamment du travail, via le salariat) et les échanges (en particulier marchands, via le rôle de la monnaie). Un *mode de production* a vocation à maintenir un *régime d'accumulation* capitaliste spécifique, associé à un horizon temporel et spatial donné (par exemple, le régime fordiste).

Malgré quelques tentatives programmatiques d'introduction des enjeux environnementaux dans la théorie de la régulation (e.g. Zuindeau, 2007 ; Cahen-Fourot, 2020), cette dernière n'a pas pour objet central la transition écologique. Elle fournit pourtant des outils utiles à la réflexion, dans la mesure où la crise écologique constitue potentiellement une nouvelle forme de crise du capitalisme. Que ce soit en termes de cadres juridiques, de formes organisationnelles ou d'échanges, certaines évolutions récentes laissent penser que l'on pourrait envisager l'émergence d'un nouveau *mode de production*, fruit d'une transition écologique pleine et entière. L'apparition de nouveaux outils fonciers, comme les obligations réelles environnementales¹ (ORE), changent les rapports de propriété. La montée en puissance de nouveaux référentiels normatifs écologiques dans la loi, utilisés de manière stratégique par des acteurs environnementaux au poids croissant dans le débat public, a vocation à enclencher une réorientation des investissements privés dans les énergies renouvelables, la restauration écologique, etc. La considération d'une nature fournissant des services

¹ Introduites par la loi biodiversité de 2016, les obligations réelles environnementales sont un dispositif contractuel engageant un propriétaire, vis-à-vis d'un tiers, à protéger, gérer ou restaurer la biodiversité présente sur son terrain. L'une des originalités des ORE est qu'elles survivent au changement de propriétaire, pour une durée maximale de 99 ans.

écosystémiques (productifs) essentiels au fonctionnement des activités humaines ou le recul des évaluations monétaires et le recours à des unités d'équivalences biophysiques dans un nombre croissant de transactions témoignent de certains changements dans la manière dont fonctionnent les marchés. Tous ces éléments nous semblent être les premiers symptômes d'une potentielle mutation écologique du *mode de production* actuel (Levrel et Missemmer, 2019 ; 2020). Au-delà, c'est le régime d'accumulation même qui est interrogé, tant pour ce qui concerne son contenu (accumulation d'un *capital naturel* au même titre que les autres formes de capitaux) que son horizon temporel (rythme de régénération et d'accumulation au sein d'un écosystème), par le simple fait que les entreprises doivent anticiper leurs impacts sur l'environnement pour ajuster leurs stratégies d'investissement.

En offrant une perspective holistique sur les évolutions historiques qui touchent le capitalisme, la théorie de la régulation peut nous aider à prendre la mesure des défis systémiques associés à la transition écologique de notre système économique.

La décroissance

Le mouvement de la décroissance s'est structuré dans les milieux francophones à partir du début des années 2000, nourri à la fois d'écologie politique, d'anthropologie et de contestation des structures économiques existantes (Martinez-Alier *et al.*, 2010). Les milieux anglosaxons se sont engagés dans la réflexion peu de temps après, en lien avec une littérature consacrée à la post-croissance (Jackson, 2009). Le terme de *décroissance* est un mot-étendard, volontairement radical et disruptif, plus qu'un concept théorique pleinement consolidé (Parrique, 2019). Il renvoie à un programme de recherche vaste, porté par des auteurs divers comme Serge Latouche, Paul Ariès, Giorgos Kallis ou encore Anitra Nelson. L'idée générale est que la sphère économique devrait faire l'objet d'une réduction d'échelle (*downscaling* ou *downsizing*), à la fois d'un point de vue matériel et énergétique, pour réduire notre impact sur l'environnement, et du point de vue de notre imaginaire, où les idées de

rentabilité, d'intérêt, de valeur pécuniaire, occupent une place supposément trop forte pour assurer une cohésion sociale saine. L'enjeu est donc à la fois de ré-encadrer la sphère économique dans le monde social et naturel, et de réduire la taille de cette sphère en comparaison des autres.

Les mesures de transition écologique envisagées par les tenants de la décroissance sont variées : dispositifs réglementaires, fiscaux ou fondés sur le volontariat citoyen. Le partage de la propriété, la valorisation de l'entrepreneuriat social, la sobriété dans les comportements de consommation, l'usage de monnaies locales, constituent autant de pistes envisagées. La mise en cohérence de ces mesures, et plus largement leur consolidation théorique, sont encore à parfaire. Mais sur le terrain, des initiatives suggèrent déjà l'existence de modèles économiques où la rentabilité financière n'est pas centrale, où la finalité environnementale des activités est constamment interrogée, et où les combinaisons productives sont clairement plus intenses en travail, obligeant à repenser les notions de productivité et de rémunération. Certaines formes d'agro-écologie, par exemple, entrent en résonance avec le cadre de la décroissance.

Résolument normatif, le programme de recherche associé à la décroissance permet d'associer les initiatives locales, citoyennes, à la réflexion scientifique. À l'heure où la transition écologique de l'économie est présentée comme un défi devant mobiliser au-delà des décideurs et des milieux informés, cette perspective *bottom-up*, cherchant à répliquer le plus largement possible des dispositifs locaux, offre un cadre de réflexion potentiellement fécond.

Conclusion

La transition écologique de l'économie ne peut pas se satisfaire de réflexions et de cadres théoriques centrés sur les innovations technologiques. Elle oblige chacun à opter pour des analyses plus systémiques. La théorie co-évolutionniste, la théorie de la régulation, et l'approche par la décroissance fournissent à cet égard des outils conceptuels intéressants, permettant, respectivement, d'envisager la complexité des dynamiques de changement, d'interroger les formes du capitalisme, et de donner une place

aux initiatives locales. Ces différents cadres n'ont pas tous le même potentiel heuristique, les mêmes prétentions normatives, ni la même sensibilité initiale pour les enjeux écologiques. L'idée n'est pas de privilégier en toute circonstance un cadre plutôt que l'autre, ni même d'abandonner complètement le cadre standard, mais de garder à l'esprit qu'une large panoplie d'outils peut nous permettre de mieux appréhender ce que représente la transition écologique de l'économie dans toutes ses dimensions.

-

References

- Aglietta M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris.
- Boyer R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte, Paris.
- Cahen-Fourot L. (2020), « Contemporary Capitalisms and Their Social Relation to the Environment », *Ecological Economics*, n° 172.
- Jackson T. (2009), *Prosperity without Growth. Economics for a Finite Planet*, Earthscan, Londres.
- Levrel H. et A. Missemmer (2019), « La mise en économie de la nature, contrepoints historiques et contemporains », *Revue économique*, vol. 70, n° 1, p. 97-122.
- Levrel H. et A. Missemmer (2020), « L'émergence d'un "monde écologique" », in Chiapello È., A. Missemmer et A. Pottier, *Faire l'économie de l'environnement*, Presses des Mines, Paris, p. 197-211.
- Martinez Alier J., U. Pascual, F. D. Vivien et E. Zaccai, (2010), « Sustainable De-Growth: Mapping the Context, Criticisms and Future Prospects of an Emergent Paradigm », *Ecological Economics*, vol. 69, n° 9, p. 1741-1747.
- Norgaard R. B. (1984), « Coevolutionary Development Potential », *Land Economics*, vol. 60, n° 2, p. 160-173.
- Norgaard R. B. (1985), « Environmental Economics: An Evolutionary Critique and a Plea for Pluralism », *Journal of Environmental*

Economics and Management, vol. 12, n° 4, p. 382-394.

Parrique T. (2019), « The Political Economy of Degrowth », thèse de doctorat, université Clermont-Auvergne et université de Stockholm.

Zuindeau B. (2007), « *Régulation School and Environment: Theoretical Proposals and Avenues of Research* », *Ecological Economics*, vol. 62, n° 2, p. 281-290.